

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 janvier 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 345 Vœu relatif à la dé-diésélisation du parc automobile de la Préfecture de Police de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'amendement à la délibération 2014 PP 1057 relatif à la dé-diésélisation du parc automobile de la Préfecture de Police de Paris, déposé par MM. Pascal JULIEN, Yves CONTASSOT et les élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris ;

Considérant l'enquête publiée le 24 novembre dernier et qui souligne la gravité des effets sanitaires de la pollution de l'air à Paris, en lien avec la diésélisation du parc automobile ;

Considérant les efforts entrepris par la municipalité depuis plusieurs années pour restreindre la place de l'automobile à Paris et promouvoir les modes de circulation douce et l'usage des transports en commun ;

Considérant les 900 millions d'euros inscrits au PIM en faveur des transports collectifs, qu'il s'agisse du tramway, de la logistique urbaine ou de la modernisation du stationnement ;

Considérant l'effort fait par la Municipalité parisienne pour dé-diéséliser son parc automobile ;

Considérant que la Ville de Paris participe au budget de fonctionnement et d'investissement de la Préfecture de Police à hauteur de près de 300 millions d'euros ;

Sur la proposition de M^{me} Colombe BROSSEL au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

La Préfecture de Police prenne toute sa place dans la lutte contre la pollution de l'air à Paris et élabore un plan de dé-diésélisation progressive de son parc automobile.